

DÉPARTEMENT

DE DEMIGNY 71150

Saône et Loire

Séance du 27 avril 2026

Date : 27/04/2026

Numéro : 31-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 1

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 18

DATE DE LA CONVOCATION

20/04/2026

DATE D’AFFICHAGE

30/04/2026

L’an deux mille vingt-six, le 27 avril à Vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes HELENA Fernande, DUPLAN Aurélie, HUARD BURTIN
Karine, JOBARD Claudie, MECHET Françoise, PERIER Pascale, FOURRIER
Pauline, DUJARIC Pauline, Mrs NEVORET Gérald, SUBIRANIN Daniel,
DUPLUS Nicolas, GUICHARD Alexandre, COLIN Rémy, SIRANDRE Jean-
François, STRUB Ilane.

Absents excusés : Mme DUPLAN Aurélie, M. José DE SOUSA

Absents non excusés : M. LECUELLE Antonin,

Pouvoirs : M. José DE SOUSA a donné pouvoir à M. NEVORET Gérald,

Mme DUPLAN Pauline a donné pouvoir à Mme HELENA

Fernande.

Retard : néant

Secrétaire de séance : Gérald NEVORET

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 071-217101708-20260427-31_2026-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).
DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA
NOMINATION DES MEMBRES

Madame La Maire rappelle que l’article 1650 du code général des impôts
institue dans chaque commune une commission communale des impôts
directs présidée par le maire ou par l’adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est
composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle
du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18
ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des
impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les
circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour
l’exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a
lieux dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers
municipaux, soit au maximum avant le 15 mai, 2026.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 071-217101708-20260427-31_2026-DE



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à main levée, à l'unanimité, pour que la nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 jointe en annexe.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire,

Marie-Claire DILLY

